



Horaires d'ouverture des services administratifs  
Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Portant organisation sur le projet de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-André

Par arrêté N° 105/2023, le Maire de la Commune de Saint-André a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-André. Cette enquête se déroulera du 15 février 2023 au 17 mars 2023 inclus (31 jours consécutifs), en Mairie de Saint-André.

Cette enquête se déroulera à l'Hôtel de Ville (Direction Générale) – Place du 2 décembre 97440 SAINT-ANDRE et au Service Urbanisme – Domaine de la Vanille du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à l'exception des jours de permanence du Commissaire enquêteur, des dimanches et des jours fériés.

La consultation du dossier d'enquête publique pourra se faire sur support papier en Mairie Ville. Il est également consultable sur le site internet de la Ville, [www.saint-andre.re](http://www.saint-andre.re)

Madame Claire BAILLIF, a été désignée commissaire enquêteur. Elle sera présente à la Mairie de Saint-André pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Le mercredi 15 février 2023 de 8h30 à 12h30**
- **Le mercredi 22 février 2023 de 13h à 16h**
- **Le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 de 8h30 à 13h30**
- **Le mercredi 8 mars 2023 de 13h à 16h**
- **Le vendredi 17 mars de 13h à 16h**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet. Chacun pourra aussi les adresser à Madame la commissaire enquêteur, par courrier à la mairie de Saint-André - BP 505 – Place du 2 décembre - 97440 SAINT-ANDRE - par courriel : [enquete\\_publicue\\_modification\\_1\\_plu@saint-andre.re](mailto:enquete_publicue_modification_1_plu@saint-andre.re)

Toute information relative à la présente enquête peut être demandée à Monsieur le Maire de la Commune de Saint-André. A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un an, à la mairie de Saint-André et sur le site internet de la Ville [www.saint-andre.re](http://www.saint-andre.re)

Le Maire  
Joé BEDIER